

SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026
Date d'affichage : 28 mai 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis-le-Thiboult en séance ordinaire sous la présidence de Madame Catherine HEBERT, Maire.

Etaient présents: C.HEBERT, C.HOUDEVILLE, L.PARESY, G.GANZ, C.THOMAS, M.FAUCONNET, E.MIRIANON, V.LAURENS, C.LEBLOND, C.ROYNARD, A.HUMEL et F.DELNOTT

Etaient absents : M.LECOUTEUX, S.LEFEBVRE (pouvoir donné à C.ROYNARD) et O.LANCEL (pouvoir donné à M.FAUCONNET)

Mr C.LEBLOND a été élu Secrétaire.

Le Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1199-ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M.George GANZ, MME Corine ROYNARD, M.Aurélien HUMEL et M.Clément LEBLOND. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et de leurs suppléants

Les candidatures enregistrées pour les délégués :

- MME Corine ROYNARD
- M. François DELNOTT
- MME Catherine HEBERT

Les candidatures enregistrées pour les suppléants:

- MME Valérie LAURENS
- M. Cyril HOUEVILLE
- M. Aurélien HUMEL

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin avec 14 voix chacun :

- MME Corine ROYNARD, déléguée
- M. François DELNOTT, délégué
- MME Catherine HEBERT, déléguée
- MME Valérie LAURENS, suppléante
- M. Cyril HOUEVILLE, suppléant
- M. Aurélien HUMEL, suppléant

qui déclarent accepter le mandat.

1200-COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Suite au dernier renouvellement général des conseils municipaux et conformément à l'article R. 7 du Code électoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelés pour une durée de six ans.

1201-DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales qui viennent de se dérouler, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune au sein de la Mission Locale. La Mission Locale est engagée au profit de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans de notre commune et notamment auprès des plus démunis d'entre eux.

Madame le Maire informe qu'elle a désigné MME Valérie LAURENS pour cette mission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nomination.

1202-AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CCICV RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de Communes Inter Caux Vexin assure une prestation de services pour le compte de ses communes membres en matière d'instruction du droit des sols. Cette convention de prestation a pris fin lors du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026. Aussi il convient d'actualiser cette convention suite à la mise en place des nouveaux conseils municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

1203-TRAVAUX RÉPARATION TOITURE MAIRIE ET ÉGLISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est très urgent de faire réparer les toitures de la Mairie et de l'église compte tenu de leurs états respectifs.

Deux entreprises ont établi des devis pour réaliser ces travaux.
L'entreprise DUMONTIER Pascal COUVERTURE ainsi que l'entreprise GRIFFON COUVERTURE.

Le premier établi par l'entreprise DUMONTIER Pascal COUVERTURE s'élève à 924,52 € HT et le second établi par l'entreprise GRIFFON COUVERTURE s'élève à 417,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la réparation des toitures de la Mairie et de l'église.
- d'accepter le devis de l'entreprise GRIFFON COUVERTURE s'élevant à 417,30 € HT
- autorise Madame le Maire à signer le devis.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser les modes de scrutin, modifie la composition des commissions de contrôle, cette dernière dépend donc du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Dans notre commune, deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission se compose :

- de trois conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges,
- de deux conseillers municipaux de la seconde liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

A préciser :

1. 3 conseillers municipaux et 2 suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. (Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas siéger au sein de la commission.)
2. 2 conseillers municipaux et 2 suppléants appartenant à la seconde liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

La désignation de suppléants n'est pas une obligation mais elle est fortement conseillée car cela assurera de pouvoir réunir la commission en ayant le quorum même si les titulaires sont absents.

Compte tenu de l'ordre du tableau la liste dressée par le Conseil Municipal est arrêtée comme suit :

- Conseiller Municipal titulaire : MME Valérie LAURENS
- Conseiller Municipal titulaire : MME Monica FAUCONNET
- Conseiller Municipal titulaire : MME Christel THOMAS
- Conseiller Municipal suppléant : M. Olivier LANCEL
- Conseiller Municipal suppléant : M. Michel LECOUTEUX

Concernant la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

- Conseiller Municipal titulaire : MME Corine ROYNARD
- Conseiller Municipal titulaire : M. François DELNOTT
- Conseiller Municipal suppléant : Mme Séverine LEFEBVRE

Concernant la seconde liste.

QUESTIONS DIVERS

- Madame le Maire sollicite les élus pour aider l'ASCRDG afin de monter la scène, les coulisses et les rideaux pour leur spectacle du 10 juin 2026 à la salle des fêtes de Saint Denis-Le-Thiboult.
- Présentation et explication devant les élus du dispositif sur la taxation des éléments de confort de nos bases de fiscalité des biens immobiliers dans notre commune. Un délai de réflexion est laissé pour un vote au Conseil Municipal en septembre prochain.
- Information faite aux élus sur les événements importants à venir et les prochaines dates de Conseils Municipaux.
- Un planning concernant l'ouverture de la déchetterie est soumis aux élus pour les permanences le samedi de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49
A Saint Denis-le-Thiboult, le 9 juin 2026

Catherine.HEBERT, Maire



Le secrétaire de séance



